

Règlement des études Musique

Initiation à la Sacqueboute

A) MODALITES D'ADMISSION

L'initiation à la Sacqueboute est une unité d'enseignement au choix pour le cursus des CPES parcours instruments de l'orchestre.

L'admission dans le cursus d'initiation à la Sacqueboute est réservée aux élèves de la classe de trombone du CRR.

L'inscription à ce cours implique un travail personnel régulier de l'instrument, ainsi qu'un engagement à participer aux auditions et aux projets collectifs.

L'effectif de la classe ne pouvant pas excéder 8 élèves, une priorité d'inscription est établie dans l'ordre suivant :

- Elèves inscrits en CPES
- Elèves inscrits en cycle spécialisé, en fonction des places disponibles

B) CURSUS

Cycle unique.

Durée : 2 ans.

Temps de cours hebdomadaire : 1h30.

L'enseignement est collectif, mais les cours comprennent des séances de travail individuelles et collectives imbriquées.

C) PROGRAMME PEDAGOGIQUE ET PROGRESSION

Le contenu pédagogique de la formation comprend :

- L'étude progressive du répertoire adapté au niveau de l'élève
- L'étude de l'ornementation selon les traités et pratiques d'époque
- Le travail spécifique des articulations et des techniques historiques
- La mise en pratique en ensemble de sacqueboutes

La progression est organisée sur 2 ans :

- En première année : bases techniques, premiers ornements, introduction au répertoire
- En deuxième année : approfondissement, autonomie stylistique, jeu collectif avancé

D) EVALUATION

Le contrôle continu évalue :

- L'assiduité et la présence régulière en cours
- La régularité du travail et l'investissement personnel
- Le respect des consignes techniques et musicales
- La maîtrise progressive des compétences
- La participation aux auditions et aux projets collectifs

A la fin de chaque année scolaire, une audition publique est organisée en présence d'un professeur du département de musique ancienne et d'un représentant de la Direction du Conservatoire.

En fin de 2ème année, la validation de l'unité d'enseignement par la Direction du Conservatoire prend en compte les résultats du contrôle continu sur l'ensemble du cursus et la qualité des interventions lors des auditions publiques.

E) RÉCOMPENSE

Un certificat d'initiation à la Sacqueboute est délivré après validation de l'unité d'enseignement.

9 octobre 2025